

## DOMAINE PUBLIC

### **Avis de publicité préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public**

(En application de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)

#### **Objet :**

La Commune de Bastia envisage de mettre à disposition le domaine public de la place Saint Nicolas, tous les dimanches matins de 06h00 à 13h00 pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, afin d'installer un marché aux puces et brocante (vente au déballage), au profit d'un opérateur économique qui a manifesté son intérêt en ce sens.  
Le présent avis vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

#### **Conditions de mise à disposition :**

Le candidat devra proposer l'organisation d'un marché aux puces et brocante (vente au déballage) sur la place Saint Nicolas le dimanche matin de 06h00 à 13h00. Le candidat s'engage à régler la redevance d'occupation du domaine public selon le tarif en vigueur fixé à 600€/mois conformément à la délibération du conseil municipal.

#### **Procédure :**

Toutes déclarations de manifestation d'intérêt concurrente doivent être adressées au service du domaine public, hôtel de ville, 20410 Bastia cedex, par courrier ou courriel à l'adresse suivante : [domaine-public@bastia.corsica](mailto:domaine-public@bastia.corsica) sous la forme d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Lettre de demande
- justificatif du statut de l'organisateur
- Attestation d'assurance
- Tarifs pratiqués
- nombre d'exposants prévus
- descriptif des moyens mis en œuvre pour placer les exposants et organiser ce marché.

**Date limite de réception des réponses** : lundi 21 novembre 2022.

Mis en ligne le 24 octobre 2022